

FNE-Formation : la Direccte Ile-de-France noue des partenariats avec les Opco

17 Juin 2020



© Pexels

Dans le cadre de la crise sanitaire, le ministère de Travail a renforcé temporairement le dispositif FNE-Formation. Pour plus d'efficacité, la Direccte Ile-de-France a noué des partenariats avec les 11 Opco.

Conclues entre l'État (Direccte) et une entreprise ou un Opco chargé d'assurer un relais auprès de ses entreprises, les **Conventions FNE-Formation** ont pour objet la mise en œuvre de mesures de **formation professionnelle** « afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations consécutives aux mutations économique, et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production », rappelle le ministère du Travail.

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le dispositif FNE-Formation doit en particulier répondre aux besoins des **entreprises en activité partielle** par la prise en charge des **coûts pédagogiques** de formation. Il est accessible à toute entreprises ayant des salariés en chômage partiel.

En Ile-de-France, pour déployer efficacement cette offre de formation contextualisée, la Direccte a fait le choix d'un partenariat avec les Opco afin de mieux répondre aux nombreuses demandes des entreprises. Les 11 Opco se sont mobilisés rapidement et ont accepté l'idée d'un partenariat avec la Direccte.

Le dispositif, parce qu'il répond à un véritable besoin des entreprises, connaît une montée en charge très significative. Les 11 Opco ont d'ores et déjà accepté plus de **6 000 demandes d'entreprises franciliennes**, ce qui correspond à un total de 485 000 d'heures de formation qui bénéficieront à plus de **33 000 salariés franciliens**, soit 14 heures de formation en moyenne par salarié.

Une première analyse des demandes reçues montre que ces formations concernent notamment la **bureautique** (Word, Excel, etc.), l'**utilisation de logiciels**, les **compétences linguistiques**, la **gestion de projets**, le **management**, la **vente** et les **techniques commerciales**. Autant de compétences utiles pour les salariés des différents secteurs de l'économie francilienne.

Contacts :

Afdas : conseil.entreprises.idf@afdas.com [1]

AKTO : formationActivitePartielleIDF@akto.fr [2]

Atlas : conseil-idf@opco-atlas.fr [3] ; nrivier@opco-atlas.fr [4]

Constructys : covid19.idf@constructys.fr [5]

Ocapiat : idf@ocapiat.fr [6]

Opco21 : ile-de-france@opco21.fr [7]

Opcommerce : activitepartielle@lopcommerce.com [8]

Opcomobilités : fne-idf@opcomobilites.fr [9]

Opco Cohésion sociale : FNE-formation.IDF@unifformation.fr [10]

Opco Entreprises de proximité : activite-partielle@opcoep.fr [11]

Opco Santé : idf@opco-sante.fr [12] ; fernanda.casula@opco-sante.fr [13]

Patricia Holl (source : Direccte Ile-de-France)

